



Ivry, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général

à

Mesdames et Messieurs
les Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

Chers collègues,

Plusieurs d'entre vous nous ont fait part d'inquiétudes relatives à la gestion du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM). Je souhaite par ce message vous apporter quelques éléments qui permettront de répondre à vos interrogations légitimes durant cette année 2020.

2020 est, en effet, une année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire et par **la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique** qui porte des évolutions importantes.

Comme cela vous a été présenté dans la lettre d'information, la loi a fait profondément évoluer le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) au sein de la fonction publique. Elle a ainsi mis fin à leur avis préalable pour les décisions individuelles de mobilité depuis le 1^{er} janvier 2020 et pour les décisions individuelles en matière de promotion à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les nouvelles lignes directrices de gestion (LDG) qui encadreront les mobilités et les promotions seront désormais propres à chaque ministère. **Les LDG du ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) en matière de promotion et de parcours professionnel sont actuellement soumises au dialogue social en vue d'une présentation prévue fin octobre au comité technique ministériel.**

Afin de préserver les spécificités du corps des IIM, la direction générale des entreprises (DGE) a veillé à ce que ces LDG puissent être précisées par un cadre de gestion qui vous sera propre et qui sera défini directement par le gestionnaire de corps. Celui-ci veillera aussi à sa mise en œuvre auprès des employeurs. En outre, ces LDG ministérielles sont l'occasion d'afficher l'ancrage du corps au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

La validation de ces deux textes est un préalable au lancement de la campagne de promotion au titre de 2021. Je suis évidemment très attentif à la progression du dialogue social, qui concerne l'ensemble des corps de Bercy, pour pouvoir vous préciser, dès que possible, le calendrier de la campagne 2021 et vous permettre de la préparer dans les meilleures conditions.

Sur le fond, les échanges avec vos représentants et vos employeurs ont d'ores et déjà permis de dessiner une évolution de la notion de « cœur de métier » autour de trois objectifs : renforcer l'essaimage des membres du corps, faire rayonner le corps, favoriser les mobilités et les promotions.

Les échanges se poursuivent sur l'accès au second grade, pour bien articuler les différentes voies de promotion, qu'elle se fasse au titre de la mobilité, pour encourager les parcours dynamiques et diversifiés ou de l'expérience et de l'expertise acquises.

En toute hypothèse, je serai particulièrement **vigilant à la transition** entre les anciennes règles de gestion, notamment pour ceux d'entre vous qui sont déjà inscrits sur la liste des éligibles à une promotion au second grade et qui, à la fin de l'année, n'auraient pas encore effectué de mobilité.

2020 est aussi une année d'innovation puisque nous avons pu organiser pour la 1^{ère} fois, malgré le contexte sanitaire, **un recrutement sur titres d'IIM ayant un profil numérique** dont l'affectation, en cours, est réalisée sur la base de l'adéquation profil/poste conformément aux orientations stratégiques du corps, que j'ai eu l'occasion de présenter à l'occasion du dernier congrès du SNIIM. Ce recrutement répond à la fois aux besoins de l'Etat et à la volonté d'élargir les champs d'expertise et d'intervention du corps et de diversifier ses parcours professionnels. Un bilan de ce premier recrutement de compétences « numériques » vous sera bientôt présenté.

Enfin, **2020** marquera une **évolution pour le bureau gestionnaire de corps**, qui va se renforcer avec la création d'un deuxième poste d'adjoint au sein du bureau, permettant d'étoffer **son action en matière d'accompagnement de vos parcours**. Les missions de la MS4P seront ainsi ancrées au sein du bureau, ce qui permettra de rapprocher les enjeux de gestion et d'accompagnement.

Ces différentes évolutions témoignent de l'attachement du gestionnaire, et plus généralement de la DGE, au corps. Cet attachement est d'autant plus fort qu'à l'instant où je vous écris, après des mois passés à accompagner les entreprises dans l'urgence économique, la DGE est en première ligne de la relance. Structuré autour des risques et de l'innovation, le corps des IIM est un appui important à l'action de l'Etat en faveur des entreprises.

Patrice GRELICHE, votre chef de corps délégué, porte **la stratégie pluriannuelle de gestion du corps** qui s'appuie sur les recommandations de 2018 du Conseil général de l'économie, en faveur d'un élargissement des compétences et des métiers, notamment numériques, et du champ des employeurs, mais aussi un assouplissement du cadre de gestion du corps afin de renforcer son attractivité. Nous poursuivrons le travail initié sur la formation continue des IIM permettant à ceux qui le souhaitent de suivre notamment des enseignements sur la transformation numérique et les systèmes d'information. Une feuille de route, qui vous sera communiquée prochainement, déclinera les actions à engager et à poursuivre.

Vous serez régulièrement informés grâce à la lettre trimestrielle d'information mise en place à votre attention.

De manière plus spécifique, certains d'entre vous m'ont interrogé sur **l'évolution de leur allocation complémentaire de fonction (ACF)**. Je vous en rappelle le cadre : le barème applicable aux IIM, qui fixe le niveau de primes de référence à grade et échelon donnés, est fixé par le gestionnaire de corps. Le niveau de l'ACF qui est effectivement servie relève de la politique des employeurs et doit faire l'objet d'une discussion notamment à l'occasion d'une mobilité et de vos entretiens d'évaluation annuels. Si vous souhaitez une fiche financière à l'appui de ces échanges, vous pouvez vous tourner, soit vers votre BRH local pour une fiche indiquant le montant qui vous est actuellement servi, soit vers le gestionnaire de corps (bpct.dge@finances.gouv.fr ou delphine.pech@finances.gouv.fr) pour une fiche indiquant le montant qui vous serait servi au barème sur un poste à Bercy.

Enfin, certains d'entre vous ont signalé des situations plus personnelles, concernant notamment des retards dans la prise d'actes administratifs, qui sont bien identifiées par l'équipe de la DGE en charge de la gestion. Comme vous le savez, les actes administratifs concernant les IIM sont pris par le centre de service des ressources humaines du secrétariat général du MEFR (CSRH). La DGE travaille activement avec le CSRH pour résorber ces retards et un retour vous sera fait individuellement.

Fidèlement,



Thomas COURBE